

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 126 (2018)

Artikel: Les vigneronns veveysans : population et pluriactivité à la fin de l'Ancien Régime
Autor: Favrod, Guillaume
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-954806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GUILLAUME FAVROD

LES VIGNERONS VEVEYSANS : POPULATION ET PLURIACTIVITÉ À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Depuis le Moyen Âge, la vigne et les vignerons sont des éléments majeurs de l'activité économique et culturelle veveysanne. Si le passé industriel récent de la cité éclipse son caractère viticole, la Confrérie des Vignerons et sa Fête témoignent de la tradition encore vive en Lavaux et à Vevey. Cependant, peu d'études hormis celles consacrées à cet événement s'intéressent aux acteurs de la viticulture et à leur mode de vie au XVIII^e siècle. Pourtant, les Archives cantonales vaudoises, les Archives communales de Vevey, celles du Musée historique et de la Confrérie des Vignerons recèlent plusieurs trésors. Deux recensements de la population, réalisés par le pasteur Jean-Louis Muret en 1763 et sous mandat de la République helvétique en 1798, permettent de calculer la part de population vigneronne et attestent de formes de pluriactivité révélatrices du mode de vie quotidien des ménages vignerons veveysans¹. Des livres de raison, des correspondances entre propriétaires et vignerons-tâcherons (employés indépendants), les règlements sur le vin, les mémoires de la Société économique de Vevey et les *Manuels* de la Confrérie des Vignerons sont à la disposition des chercheurs pour pallier le manque de données démographiques relatives au XVIII^e siècle et approfondir l'analyse de cette pluriactivité². Conjugués, ces divers éléments permettent de dresser un premier portrait des vignerons veveysans à la fin de l'Ancien Régime.

VEVEY : CENTRE ÉCONOMIQUE ET VITICOLE

Au XVIII^e siècle, Vevey est la première ville commerçante du Pays de Vaud et la deuxième en termes de population³. Au cœur d'une intense activité commerciale – centre

¹ Archives communales de Vevey (ACVy), G orange 4, Recensement du doyen Muret, 1763, Vevey; Archives cantonales vaudoises (ACV), Ea 14/4, Recensement de la ville de Vevey, 1798.

² ACVy, B orange Hugonin 675, Livre pour ce qui regarde nos vignerons, Jean Gamaliel Hugonin, 1738-1748, Vevey; Gabriel Anet, *Mémoire sur la culture des vignes*, Vevey: Société économique de Vevey, 1762; Archives de la Confrérie des Vignerons (ACVg), *Premier Manual de la Confrérie des Vignerons*, 1647-1748, Vevey.

³ Voir André Hilfiker, *Vevey. Centre économique et régional*, Lausanne: Imp. Vaudoise, 1966; Lucienne Hubler, «La population sous l'Ancien Régime», in François Flouck *et al.*, *De l'ours à la cocarde, Régime bernois et Révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne: Payot, 1998, pp. 67 et 69; Émile Buxcel, «Les bonnes surprises du recensement de mai 1798», in *ibid.*, p. 214.

économique régional et port transrégional des fromages de Fribourg et du Pays-d'Enhaut – elle constitue une étape importante pour les commissionnaires piémontais, milanais, savoyards et français. Le monopole sur les foires et les péages, les taxes et les droits issus du commerce assurent aux autorités des revenus confortables. Imposant un modèle protectionniste à la production agricole et viticole, le régime d'Outre-Sarine confère à l'économie veveysanne une stabilité la préservant des aléas politiques internationaux. Bien que la propriété foncière soit privilégiée, le développement de l'artisanat et des industries locales est favorisé, notamment par la création de sociétés d'émulation telle la Société économique de Vevey, créée en 1762, section de celle de Berne.

Sur les représentations et les plans de la fin de l'Ancien Régime, la ville arbore une allure médiévale avec les murailles et les vignobles qui l'entourent⁴. À l'instar des régions nyonnaise et morgienne, le centre urbain coexiste avec la viticulture. L'exploitation des vignobles assure des revenus confortables à la Ville et à LL.EE. de Berne. Dans les *Statistiques du District de Vevey* de 1806, Louis Levade et Daniel-Alexandre Chavannes précisent que Vevey « a fait convertir en vigne non seulement le coteau, mais jusques à la plus petite plaine qui forme l'enceinte de la ville [et] traite le vigneron bien plus favorablement qu'il ne l'est dans les autres parties du canton »⁵. En outre, la dîme a quasiment disparu, l'*Ohmgeld* taxe les propriétaires sur la vente au détail et le *cens*, ancienne redevance féodale de l'employé à son propriétaire, est inférieur de 60 % à celui d'autres parties du Pays de Vaud⁶. Les règlements sur le vin du XVIII^e siècle confirment la tendance protectionniste des autorités. Des organes officiels assurent la visite des caves et la réglementation stricte de l'écoulement du produit, limitant l'accès des vins étrangers ou forains sur les marchés de la ville. Seuls les bourgeois peuvent vendre leur vin au détail, les habitants aux droits civiques restreints sont contraints de le faire en « gros ». Aux structures économiques et rurales s'ajoute l'activité émulative de l'Abbaye de l'Agriculture, aujourd'hui Confrérie des Vignerons. Elle organise des visites de vignes qui constituent une forme de contrôle de qualité, lequel normalise la culture des vignes, indépendamment des structures officielles⁷.

4 Plan des villes de Vevey et La Tour-de-Peilz, établi par le commissaire Jean Louis Étienne Dufresne, 1763-1764, encre et aquarelle, Musée historique de Vevey, inv. 2338.

5 Daniel-Alexandre Chavannes, Louis Levade, *Statistique du district de Vevey*, [s.l.] : [s.n], 1806, pp. 58-59.

6 Georges-André Chevallaz, « Le vignoble vaudois », in *RHS*, 30, 1950, p. 420.

7 Sabine Carruzzo-Frey, Patricia Ferrari, *Du Labeur aux Honneurs. Quatre siècles d'histoire de la Confrérie des Vignerons et de ses Fêtes*, Vevey: Confrérie des Vignerons, Montreux: Imprimerie Corbaz, 1998.



Marc Béraud, *Vue de l'église St-Martin entourée de vignes*, 1820, aquarelle.

LA POPULATION VIGNERONNE : UNE FORCE DE TRAVAIL AGRICOLE

L'examen des recensements de 1763 et de 1798 aboutit à une analyse démographique indicative⁸. Bien qu'approximatifs, ces résultats permettent de présenter l'effectif de la population, les tendances en matière de logement, de propriété, d'emploi et de pluriactivité. Ces éléments restent tributaires des critères, loin d'être homogènes, utilisés par les censeurs pour établir leurs dénombrements. La qualification de « vigneron » varie selon son statut et son emploi, qu'il soit bourgeois ou habitant, propriétaire, indépendant ou employé.

Au XVIII^e siècle, les vigneronns et leurs ménages représentent 11,2% des Veveysans (376 sur 3344 en 1763; 357 sur 3268 en 1798). Alors que la population vaudoise augmente de 20% entre 1763 (114'576) et 1798 (143'512), l'effectif veveysan subit une baisse de 2,3%, imputée à l'émigration, au mercenariat, à la rupture du commerce avec le Piémont et le Duché de Milan ou à l'exode urbain⁹. Cette baisse affecte peu les vigneronns ;

⁸ Une présentation exhaustive des données démographiques et de leurs analyses est disponible dans le mémoire de licence de l'auteur: Guillaume Favrod, *Viticulture et pluriactivité à Vevey à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne: Faculté des lettres (mémoire de licence), 2017, 2 volumes.

⁹ Lucienne Hubler, « La population sous l'Ancien Régime », in *De l'ours à la cocarde...*, *op. cit.*, p. 62.

leur population active reste étonnamment stable (3,5% pour 118 individus en 1763 et 115 en 1798). Moindre en comparaison des artisans (16,9% en 1763; 14,8% en 1798)¹⁰, sa composition évolue peu. En 1763, 92 vigneron·ne·s (12 bourgeois, une bourgeoise, 77 habitants, 2 habitantes) engagent 23 individus journaliers et journalières, ouvriers et domestiques viticoles. En 1798, 95 vigneron·ne·s (12 bourgeois, 3 bourgeoises, 72 habitants, 8 habitantes) emploient 21 ouvriers et domestiques viticoles. Une étude de l'origine, des patronymes et des sexes de ces individus révèle des fluctuations au sein de la population vigneronne. En trente-cinq ans, le contingent se renouvelle, alimenté par des individus en provenance de la région de Vevey et des baillages limitrophes de Lausanne, d'Oron et de Moudon. Les crises politiques de la fin du XVIII^e siècle frappant de plein fouet les activités économiques veveysannes sont bénéfiques à la viticulture et au commerce des vins. La rupture des échanges commerciaux avec le Piémont, la Savoie et la France provoque une réduction de la production au sein des secteurs artisanaux (18,4% en 1763 et 17,3% en 1798). L'infléchissement des échanges avec les principaux partenaires commerciaux de la ville amène ses habitants à se réorienter vers des domaines de productions dont les revenus ne sont pas conditionnés par une exportation des denrées produites. Les secteurs viticole et agricole augmentent (13,7% en 1763 à 15,4% en 1798) et la viticulture constitue alors un revenu stable pour la Ville qui en assure la pérennité par l'accueil de vigneron·ne·s et tâcheron·ne·s étrangers. La distinction majeure identifiée au sein de la population active est caractéristique de ce statut civique: un vigneron sur dix est bourgeois. Cette majorité d'habitants, expliquée par la présence de nombreux vigneron·ne·s d'origine étrangère, constitue ici une force de travail agricole plutôt qu'une composante des secteurs de production urbains. Ce statut influe naturellement sur le logement, la propriété et l'emploi des vigneron·ne·s et tâcheron·ne·s.

L'INTÉGRATION ET LA SÉDENTARISATION DES MÉNAGES VIGNERONS

Les ménages vigneron·ne·s veveysans (95 en 1763; 94 en 1798) se situent dans la moyenne vaudoise de l'Ancien Régime, avec environ 4,5 membres par feu¹¹. Le modèle de famille nucléaire (parents/enfants) prédomine, suivi par la monoparentalité, le veuvage et le célibat. Les ouvriers et les domestiques, souvent seuls, sont logés par des veuves, des célibataires, des bourgeois et des habitants artisans ou commerçants.

Le logement vigneron est caractérisé par un faible taux de propriété (22 vigneron·ne·s en 1763 et 27 vigneron·ne·s en 1798). Phénomène intéressant, la majorité des propriétaires

¹⁰ François Bébox, *Vevey à la fin du XVIII^e siècle. Artisanat et services: crise ou prospérité?*, Lausanne: Faculté des lettres (mémoire de licence), 1991, v. 2, pp. 27-28.

¹¹ Lucienne Hubler, « La population sous l'Ancien Régime », in *De l'ours à la cocarde...*, op. cit., p. 67.



Vue des hauts de Vevey, avec ses vignes. À droite du poteau, le piquet indiquant la parcelle visitée par les experts de la Confrérie des Vignerons, 1924.

vignerons sont habitants (13 en 1763 et 18 en 1798). L'étude patronymique révèle à nouveau des fluctuations, expliquées par la disparition d'anciens et l'élection de nouveaux bourgeois et propriétaires entre 1763 et 1798. L'accès à la propriété et à la bourgeoisie sont les preuves de l'intégration et de la sédentarisation des vignerons étrangers, conséquences d'une politique économique visant à favoriser et garantir le revenu de ce domaine de production.

Malgré ces privilèges, la population vigneronne reste essentiellement locatrice de propriétés bourgeoises. Le vigneron employé n'est pas de facto locataire de son employeur. Les domaines viticoles ne sont pas toujours situés sur le territoire veveysan. Selon le livre de raison de Jean Gamaliel Hugonin, sur la demi-douzaine de vignerons qu'il emploie, seul Pierre Preneloup lui loue une maison à Vevey¹². En majorité, ses tâcherons habitent et travaillent dans les localités limitrophes, tels Michel Degraz à

¹² Jean Gamaliel Hugonin, *Livre pour ce qui regarde nos vignerons, Vevey, 1738-1748*, (ACVy, B orange Hugonin 675).

La Tour-de-Peilz et David Anet à Chailly-sur-Montreux, voire dans un autre bailliage comme Louis Blondet à Cully¹³.

Pratique inhérente au système locatif urbain, plusieurs ménages vigneron·s partagent un même domicile. Un lien familial unit souvent les foyers, à l'exemple de la famille de Jean-François Fayet et de ses fils, locataires habitants, ou de George et Étienne Dupont, père et fils propriétaires bourgeois. En concurrence avec les us ruraux, cette particularité démontre que l'éclatement des cellules familiales observé à la fin de l'Ancien Régime dans les régions rurales n'est pas régulier dans le secteur viticole urbain.

LA PROPRIÉTÉ ET L'EMPLOI VITICOLE

Avant le XIX^e siècle, les vigneron·s sont quasi inexistant·s dans les listes de membres mentionnés au sein des *Manuels* du Conseil de la Confrérie des Vigneron·s¹⁴. Composée de propriétaires (artisans, commerçants ou fonctionnaires), la société n'est pas une corporation. Ses activités assurent le contrôle de la production et de l'entretien des propriétés de ses membres. Les principaux détenteurs des domaines viticoles veveysans sont les bourgeois, confrères de l'Abbaye de l'Agriculture, l'Hôpital, les autorités bernoises et veveysannes ou plusieurs couvents fribourgeois¹⁵. Toutefois, certains tâcheron·s possèdent des fossoriers de vigne¹⁶. Un registre des propriétaires veveysans montre que 115 vigneron·s habitants détiennent près de 750 fossoriers entre 1774 et 1798¹⁷. La répartition des parchets y est inégale et le revenu de ces cultures est insuffisant à la subsistance de la plupart des ménages propriétaires. Qu'il soit bourgeois, habitant, tâcheron, journalier ou ouvrier, le vigneron a généralement le statut d'employé. Il est soumis à des abergements et des contrats de vignolage (contrat d'engagement à la tâche)¹⁸. Son emploi varie en fonction de sa régularité, engagé pour l'entretien d'une vigne à la tâche ou pour des travaux factuels et journaliers au fil du calendrier viticole.

Le livre de raison et les correspondances de Jean Gamaliel Hugonin consignent ces travaux exécutés par ses tâcheron·s, les soldes de frais d'entretien et les sommes avancées pour le paiement des denrées et l'engagement d'intermédiaires, de journa-

¹³ *Idem*.

¹⁴ ACVg, Rôle des membres de la Confrérie des Vigneron·s, Vevey, [s.d].

¹⁵ Sabine Carruzzo-Frey, Patricia Ferrari-Dupont, *Du Labeur aux Honneurs...*, op. cit., p. 41.

¹⁶ Un fossorier correspond à ce qu'un ouvrier peut travailler en un jour avec son fossoir (outil de labour). Il équivaut à 4,5 ares soit 450 m².

¹⁷ ACVy, E rouge 8 *Rôle pour les habitants qui possèdent des vignes*, Vevey, 1774-1798.

¹⁸ ACVy, H bleu 63bis, contrat de vignolage, Vevey, 8.12.1780.

liers et d'ouvriers¹⁹. Ils permettent d'approfondir l'analyse du rôle et des tâches des vigneron. Parmi les amodiés, six entretiennent des vignes aux alentours de Vevey et du côté de Cully. Le vignoble veveysan ne se limite pas au territoire urbain et sa situation extra-muros permet aux employés de bénéficier d'une relative indépendance dans la gestion des parchets. Il revient donc au vigneron d'engager et de payer les journaliers, ouvriers ou effeuilleuses : « Nous lui [Michel Degraz] avons de plus prêté dans ce même temps pour payé son effeuilleuse 28 batz mais nous ne lui en tenons compte que de 20 parce qu'il nous a fait deux journées [de fossoyage] »²⁰. Fossoyer, cultiver des chapons, confectionner ou commander des échelas et maintenir des cultures annexes nécessaires à l'entretien des vignes, tel que l'approvisionnement en fumier, incombe aussi au vigneron. La rémunération de ces travaux est définie à l'avance avec le propriétaire : « Jean Abram Prenleloup notre vigneron nous a fait 2 journée gratis pour foussoyé parce qu'il nous les devoit pour cette année 1739 »²¹. Il n'existe aucun salaire fixe et les rétributions sont effectuées en numéraire ou en nature au moyen de pots de vins, moût retenus de la récolte, viande ou fromage. Le vigneron est régulièrement dépassé par les coûts d'entretien des vignes et contracte des emprunts : « J'ai livré à Jean Abram Prenleloup 2 ecus et 12 batz lequel je lui ait prêté pour son grand besoin il ma promis de me les rendre ses vendanges prochaines de 1744 »²².

Selon Gabriel Anet, vigneron auteur d'un *Mémoire sur la culture des vignes* en 1762, les charges d'entretien sont souvent trop importantes pour un seul tâcheron. Le principal obstacle de la bonne culture des vignes « naît du trop grand nombre de poses confié à un seul vigneron » et « qu'on ne peut pas toujours se pourvoir d'ouvriers quand on voudroit [car] plus les bandes d'ouvriers sont nombreuses sur une vigne, plus elles dissipent d'alimens & moins elles font d'ouvrages »²³. La démultiplication de ménages viticoles avec un lien de parenté auprès d'un même propriétaire explique la réduction du nombre d'ouvriers et le développement d'échanges de bons procédés au sein d'un même groupe de vigneron. Ces éléments renforcent aussi l'hypothèse d'une pluriactivité chez les vigneron veveysans.

¹⁹ ACVy, B orange Hugonin 6, 707 Amodiation de Jean Gamaliel H. pour les frères Anet de Chailly, 28.2.1753, Vevey; ACVy B orange Hugonin 5, 484b Compte du vigneron Blondet établi par Jean Hugonin, 10 novembre 1732, Vevey; ACVy B orange Hugonin 6, 629 Lettre de Noé Blondet, vigneron à Cully, pour Hugonin de la Veyre, 28.2.1744, Vevey.

²⁰ Jean Gamaliel Hugonin, *Livre... op. cit.*

²¹ *Idem.*

²² *Idem.*

²³ Gabriel Anet, *Mémoire sur la culture des vignes...*, *op. cit.*, p. 142.



Commissaire Dufresne, *Plan des villes de Vevey et La Tour-de-Peilz*, 1763-1764, encre et aquarelle.

LA PLURIACTIVITÉ : ENTRE SUBSISTANCE ET MULTIPLICATION DES REVENUS

Par définition, la pluriactivité est la pratique d'une activité annexe de subsistance par un individu ou un ménage. Attestée dans les campagnes du Pays de Vaud sous la forme du travail à domicile²⁴, il est logique qu'une tendance similaire s'observe dans les ménages urbains d'emploi rural. Dans une ville où les ouvriers de manufactures, les artisans et les commerçants sont majoritaires, la pratique d'une activité artisanale annexe comme source de revenus est plausible. Si, par manque de données, elle n'est pas quantifiable pour 1798, il est possible de l'identifier au milieu du XVIII^e siècle.

Deux formes de pluriactivité coexistent chez les vigneronns veveysans. La première est inhérente au métier de tâcheron. En contrepartie de son travail et de la prise en

²⁴ Robert Jaccard, *L'industrie et le commerce du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime*, [s.l.] : [s.n], 1956, p. 43.



charge de la plupart des frais d'entretien du vignoble, le vigneron reçoit un pourcentage des récoltes. Ce système ne permet pas toujours de vivre décemment et certains tâcherons pratiquent le maraîchage ou l'élevage dans leurs vignobles, faisant fi des interdictions officielles. Ce type de pluriactivité se définit par une diversification des activités au sein même du métier de tâcheron. L'autosuffisance est une nécessité pour le vigneron soumis à la dure réalité du travail rural et aux impératifs d'une époque où les échanges commerciaux et le pouvoir d'achat ne permettent pas toujours d'acquérir les denrées nécessaires à sa survie.

La seconde forme de pluriactivité s'observe par le développement d'activités dans des domaines de production artisanaux ou commerciaux. En 1763, Muret identifie précisément trois vignerons pluriactifs – Jean-Noé Williamy, couvreur; Jean-François Fayet, tenancier; Jean-François Coulin, batelier – ainsi que cinq tailleuses (dont trois

bourgeoises) et une lingère, membres de ménages vignerons. Les métiers de couvreur et de tenancier illustrent l'adaptation du vigneron au milieu urbain par l'exercice d'une activité artisanale et commerciale. Les tailleuses et lingères, femmes ou filles de vignerons, paraissent œuvrer indépendamment du chef de famille. L'emploi d'une apprentie par Louise Guex prouve que son activité est développée séparément de l'exploitation viticole de son père.

Tendance à relever, la pluriactivité se développe premièrement dans les ménages composés d'un couple, de parents veufs ou célibataires (père-fille, père-fils, etc.) ou dans les ménages de couples mariés dont les enfants adultes n'ont pas encore quitté le cocon familial. Les vendeuses de vins et les journaliers exemplifient bien ce type de ménage pluriactif. Parmi les premières, plusieurs sont veuves ou femmes de vignerons bien que dans la majorité des cas, elles soient épouses d'artisans²⁵. L'exemple de Jeanne et Baptiste Sermet, journalier engagé par Jean Gamaliel Hugonin, montre que le ménage développe à la fois une activité agricole et une activité commerçante. Le journalier entretient un pâquis pour le bourgeois et lui loue une maison dont la boutique attenante est tenue par sa femme.

Le dernier exemple représentatif de cette pluriactivité est le ménage du bourgeois Jean-François Coulin. Alors que le chef de famille est identifié comme vigneron et batelier, sa femme et ses filles, Judith et Marianne, sont tailleuses, ce qui confère au ménage une pluriactivité particulière. Siégeant au Conseil de la Confrérie des Vignerons dès 1744²⁶, Coulin est considéré comme propriétaire. L'hébergement à son domicile de la famille du vigneron habitant Jean Pierre Dupraz et la location d'une maison à un autre tâcheron Daniel Michod indiquent que le batelier Coulin recourt à des employés pour l'entretien de ses vignes. Son statut de vigneron dans les recensements découle du revenu de ses vignobles et non de sa profession. La pluriactivité n'est donc pas réservée aux tâcherons, journaliers et ouvriers habitants, mais permet également une multiplication des revenus au sein de ménages bourgeois. Si elle est parfois preuve d'une aisance financière suffisante à la diversification des activités professionnelles, elle répond en règle générale à la nécessité pour un ménage de subvenir à ses besoins par d'autres moyens que le revenu agricole.

Cette brève étude sociodémographique met en évidence plusieurs particularités socioéconomiques caractéristiques de la population viticole dans le milieu urbain défini qu'est Vevey. Du propriétaire au tâcheron, les vignerons veveysans ne sont pas tous logés à la même enseigne. S'ils n'ont pas le même statut économique et politique

²⁵ François Bébox, *Vevey à la fin du XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 13.

²⁶ ACVg, *Premier Manual de la Confrérie des Vignerons*, 1647-1748, p. 151.

que les artisans, ils constituent toutefois une force économique indispensable au maintien des revenus de la cité lémanique en cas de mauvaise conjoncture, telle que celle connue à la fin de l'époque bernoise. L'accès à la propriété du logement et à la bourgeoisie, permettant le renouvellement, l'intégration et la sédentarisation des tâcherons, sont autant d'avantages qui démontrent la valeur accordée aux acteurs de la viticulture. Les démonstrations liées à la hiérarchie de leurs emplois, à la fragilité de leurs revenus et à la pluriactivité enregistrée au sein de ménages aux profils multiples, illustrent quant à elles les conditions laborieuses auxquelles sont soumis les tâcherons. Ces derniers rencontrent des difficultés similaires à celles observées pour les agriculteurs dans les milieux ruraux. À moins d'être propriétaire de vignes en suffisance, le vigneron et son ménage sont obligés de diversifier leurs activités professionnelles et leurs cultures afin d'assurer leur subsistance.

Outre les recensements, l'utilisation de livres de raison, de comptes de vignes, de mémoires physiocratiques ou de *Manuels* de sociétés de l'époque démontrent la possibilité d'identifier les relations et les interactions entre propriétaires et vignerons tâcherons. Bien que les éléments économiques prédominent et malgré la relative carence des sources en provenance de particuliers ou de ménages vignerons qui prêterite l'avancement de telles recherches, une analyse comparative d'autres centres urbains et villages viticoles nourrirait une compréhension plus étendue du fonctionnement des réseaux agricoles et viticoles du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime.

